L'école au fil du temps à Laveyron

Cette année l'école de Laveyron a bénéficié de la création d'une sixième classe.

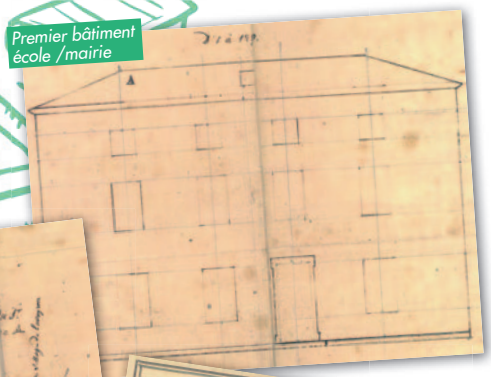
Premier bâtiment école /mairie

Plan de situation

Détails des réalisations

Nous avons voulu, à travers les délibérations des conseils municipaux, les photos, les témoignages d'anciens élèves ou d'anciens enseignants, vous raconter l'évolution de l'école « au travers » de deux siècles ou presque. D'abord à propos des locaux qui changent d'affectation, de lieux, de dimensions au fur et à mesure des lois, du nombre d'habitants, des bâtiments disponibles etc. ; puis à propos de l'enseignement qui prend de plus en plus d'importance au fil des siècles.

Pendant plusieurs années la maison d'école, parfois avec la salle de la mairie que l'on appelle alors la *maison commune*, a été louée au village. Cette maison comprenait la maison de l'instituteur. Plusieurs maisons semblent concernées dont vraisemblablement celle de Madame Devise (Berthe Grand).

En 1847, la municipalité met en vente des biens communaux en vue de la construction d'une école. **En 1848** elle achète une maison (ancienne mairie) à un certain Monsieur Brunet. La restructuration du bâtiment comporte, au rez-de-chaussée, une salle pour l'école et un logement pour l'instituteur, à l'étage, la salle des délibérations de la mairie.

En 1883 le nombre d'habitants de la commune rend obligatoire la création d'une école de filles, d'où l'élaboration d'un projet de groupe scolaire. Un emprunt est fait pour assurer les frais de construction. Une institutrice (la femme de l'instituteur) est nommée.

1884 la nouvelle municipalité abandonne le projet de groupe scolaire mais maintient la construction de l'école de filles, envisagée à côté de l'école de garçons. Malheureusement, le terrain n'appartient pas à la mairie mais à la Cie PLM (compagnie d'exploitation des chemins de fer), le projet est annulé. Une deuxième solution est alors envisagée : avec l'implantation de cette école à la Croix des Mailles à la jonction de la nationale 7 et de la départementale (elle sera détruite pour créer le rond point). Les plans seront établis par un architecte de Valence M. Reygnard. C'est **en 1888** qu'une nouvelle municipalité reprend et réalise la construction de l'école de filles à la Croix des Mailles. Un nouvel emprunt fait au Crédit Foncier, remboursé par la mairie et l'état, sera renégocié par la suite à plusieurs reprises avec une baisse des taux. **En 1891** l'école de filles ouvre ses portes.

Ecole de fille de la Croix des Mailles

Ancienne école/mairie agrandissement

Pendant cette période l'école de garçons sera entretenue : réparations diverses, ravalement de la façade, etc.

En 1900 l'inspecteur d'académie demande un logement plus grand pour l'instituteur (dans les normes de l'époque au moins deux chambres). Au rez-de-chaussée la salle de classe, qui sera remplacée par la salle des délibérations, sera implantée à la place du préau qui « *sert d'asile de nuit à tous les chemineaux de passage* », des cabinets et un nouveau préau côté jardin. L'étage serait alors dévolu au logement de l'instituteur « *ce logement ne serait pas encore légalement convenable ; mais il suffirait à l'instituteur actuel qui est sans enfant* ».

Ces réparations seront effectuées après de nombreuses discussions : le préau qui sera utilisé pour la nouvelle salle de classe avait été construit l'année précédente, d'où l'accusation de dilapider l'argent public en le démolissant si rapidement. **Le 3 août 1902** a lieu la réception de cette nouvelle salle de classe, de la salle des délibérations de la mairie et l'aménagement d'un logement pour l'instituteur.

En 1916, compte tenu de la baisse du nombre d'habitants sur la commune, deux écoles ne semblent plus indispensables. Le préfet et l'inspecteur d'académie proposent que l'école des filles devienne école mixte. Refus de la mairie qui prévoit une augmentation de la population dans les années à venir compte tenu de l'industrialisation grandissante. D'autant que cette transformation demande des travaux importants, construction de *nouveaux privés*, agrandissement de la cour de l'école, etc.

Le préfet insiste et **en 1917** l'école de la Croix des Mailles devient école mixte à classe unique. Elle le restera jusqu'en **1959**. Madame Duc, l'institutrice, avait alors 42 élèves de 5 à 14 ans, dans une seule salle. La salle de classe située à côté de la mairie, au village, est rouverte

Mme Roure, école de la Croix des Mailles avec les plus grands

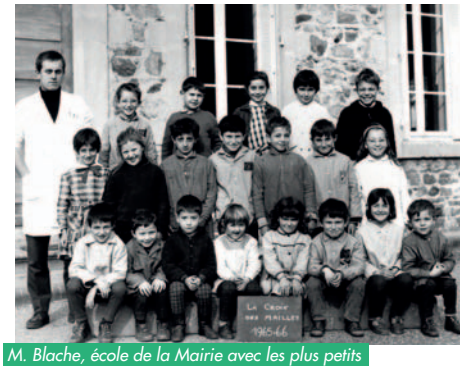

M. Blache, école de la Mairie avec les plus petits

et va fonctionner jusqu'à la construction de la nouvelle école primaire, de l'autre côté de la départementale (école actuelle), **en 1967**. Celle-ci comporte deux classes et un préau et deux logements de fonction pour les instituteurs, construits

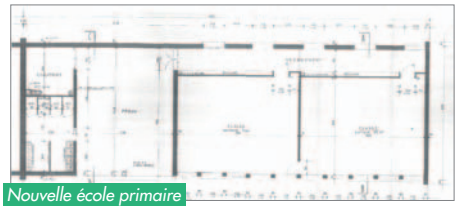

Nouvelle école primaire

à l'entrée de la cour d'école. Après un an de fermeture due aux travaux nécessaires pour sa transformation, l'ancienne école primaire devient école maternelle. Le préau est devenu salle de jeu, WC mis aux normes des tous petits, un nouveau préau est construit dans la cour, etc.

En 1969, de nouveaux lotissements amènent un afflux de population qui justifie l'ouverture d'une classe supplémentaire. Le préfabriqué fournit par le département ne sera installé qu'à la Toussaint dans le terrain à côté de l'école primaire. En attendant la classe de l'ancienne mairie sera rouverte pour trois mois.

La population enfantine des Chênes vieillit et c'est la suppression d'une classe par l'académie **en 1975**. Beaucoup d'enfants habitant Laveyron sont scolarisés dans les communes avoisinantes qui offrent le service d'une cantine. M. Gachet propose d'organiser une cantine dans le préfabriqué afin de ramener ces enfants à l'école de Laveyron. Lorsque M. Gachet quitte son logement de fonction celui-ci est transformé en restaurant scolaire et le préfabriqué démoli.

La route départementale séparant les deux écoles, maternelle et primaire, rend difficile les sorties de classe. La commune manque cruellement d'un gymnase pour l'équipe de Basket. Dans le même temps M. Gachet demande la fermeture du préau existant, entre la classe de l'école primaire et les sanitaires, afin d'avoir une salle pour les travaux manuels et autres. **En 1986** un projet est alors élaboré pour faire un bâtiment unique, complexe sportif et classe maternelle, en continuité de l'école primaire existante. **Le 4 janvier 1989** les enfants entrent dans la nouvelle école maternelle. L'ancienne sera démolie plus tard pour permettre l'implantation du Giratoire.

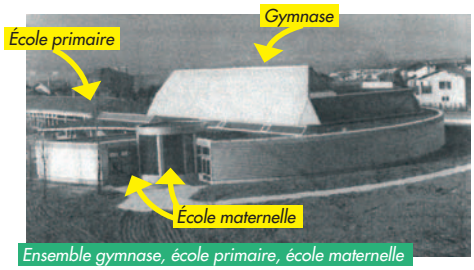

Ensemble gymnase, école primaire, école maternelle

En 1998, en prévision d'un nouvel afflux de jeunes enfants il est envisagé d'agrandir l'école maternelle. Les travaux seront terminés en novembre **2005**.

Agrandissement de l'école maternelle

A la cantine, les conditions de travail pour les agents de service sont devenues de plus en plus difficiles compte tenu du nombre d'enfants présents aux repas, malgré un dédoublement du service et un matériel adapté. Un nouveau restaurant scolaire doit être envisagé.

Nouvelle cantine

Les enfants prendront leur premier repas dans ce nouveau bâtiment **en 2011**.

Le self : un pas en avant vers l'autonomie

Les anciens logements de fonction changent de destination, le rez-de-chaussée sera dévolu intégralement aux enseignants : salle des maîtresses, bureau de la directrice, etc., l'étage sera occupé par des associations.

Depuis la rentrée scolaire de cette année **2016** une nouvelle classe a été accordée par l'académie, elle a été installée dans la salle de préparation des maîtresses. Celle-ci est installée dans la salle de séjour de l'appartement du 1er étage. Ainsi l'ensemble du bâtiment revient à l'école.

Depuis que l'enseignement n'est plus réservé à des privilégiés, nobles ou grands bourgeois, l'école occupe une place prépondérante dans les préoccupations et le budget des communes.

Le conseil est d'avis d'établir trois catégories pour les enfants de l'école communale de Laveyron et de fixer de la manière suivante la rétribution afférente à chacune, tant pour l'abonnement annuel que pour ta rétribution mensuelle :

1ère catégorie : enfants âgés de moins de 7 ans : 7fr 1,75fr

2ème catégorie : enfants âgés de 7 à 11ans : 10fr 2,50

3ème catégorie : enfants âgés de plus de 11 ans 15fr 3,75fr

Il admet également un abonnement de six mois pour les enfants âgés de plus de 12 ans à 10fr

En 1838, sous le règne du roi Louis Philippe, les dépenses afférentes à l'école étaient prévues par une loi. Ces dépenses étaient assurées par une imposition spéciale, votée par les grands contribuables de la commune, et par une subvention de l'état. Elles comprenaient le salaire de l'instituteur, le loyer de *la maison de l'école*, etc. **En 1841** l'instituteur touchait un traitement de 200 frs de l'époque (celui du garde champêtre était de 250 frs), le loyer de *la maison de l'école* était de 36 frs.

Plus tard, le traitement de l'instituteur (payé par la mairie et l'état) comportait toujours une base fixe, pendant longtemps 200 frs, avec un, deux ou trois suppléments de salaire suivant l'enseignement prodigué. L'instituteur était souvent sollicité par la mairie pour remplir des fonctions supplémentaires : secrétariat de la mairie, recensement, transactions avec les propriétaires en vue d'expropriation pour agrandissement de chemins, etc.

L'enseignement n'était pas assuré régulièrement et le village pouvait rester sans instituteur certaines années. Les enfants devaient alors aller à Beausemblant ou à Saint-Vallier. Dans ce cas la commune versait une participation aux autres communes en rapport avec le nombre d'enfants. **En 1844**, la demande d'un instituteur est adressée au préfet : « *que l'on puisse l'installer (le nommer) au moins pour le plus tard au 1er novembre prochain ou les travaux de la campagne sont presque terminés…* », la mairie a loué une « *maison basse-cour jardin située au village de Laveyron pour une durée de 5 ans, moyennant la somme de 40 frs* ».

C'est le contenu de l'enseignement qui détermine la présence de l'enfant à l'école et le coût de son instruction et non l'âge. Il y a eu d'abord 2 classes, une « *pour ceux qui reçoivent les éléments de calcul, une pour ceux qui reçoivent seulement les éléments de lecture* ». Le coût en 1842 était pour les rudiments de calculs 1,50 fr et pour ceux de la lecture 1 fr par mois.

Plus tard, vers **1851**, il est fait mention de trois classes de l'école primaire classées par catégories. Chaque catégorie répond à une tranche d'âge. Chaque catégorie a un coût soit sous forme d'abonnement mensuel soit par paiement annuel.

Plusieurs fois il est fait mention de cours d'adultes, et pour les filles, de cours de lecture, d'écriture, de calcul et de couture.

Une participation à l'instruction des enfants était demandée aux parents mais pendant de nombreuses années l'enseignement était gratuit pour les enfants dont les parents sont indigents. Une liste était établie et réétudiée tous les ans. Les dépenses pour ces enfants là étaient à la charge de la mairie. Cette mesure concernait entre 8 et 15 enfants selon les années.

Il fallait qu'un minimum d'enfants fréquentes l'école, pour justifier la présence d'un instituteur. Le calcul était le suivant : quand la fréquentation de l'école était de 48 en hiver et 0 en été, on considérait qu'il y avait 24 enfants en classe.

En 1865, *l'Empereur Napoléon III déclare : « Dans un pays de suffrage universel, tout citoyen doit savoir lire et écrire* ». Le conseil municipal vote, selon la loi, l'instruction gratuite « *afin de mobiliser les parents et de ne pas réserver l'instruction aux seuls riches* ». Il marque ainsi sa volonté de maintenir à tout prix une école sur la commune.

Il semblerait que la gratuité ait été aussi appliquée aux filles, à Laveyron en même temps, bien que la gratuité de l'école mixte ne soit votée officiellement que deux ans plus tard, et **en 1879** *la gratuité absolue dans l'école communale.*

Déjà il y a une lutte entre l'école communale et l'école libre, ce qui va jusqu'au refus de Laveyron de payer la rétribution du vicaire qui « *prône l'école catholique et crée des dissensions au sein des familles* ».

En 1882, Jules Ferry rend l'instruction obligatoire pour les 6-12 ans et la création :

• d'une « *Commission Scolaire Municipale… pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles* », présidée par le maire. Elle gère l'octroi des bourses et l'aide aux familles nécessiteuses.

• d'une « *caisse des écoles* », qui sera remplacée beaucoup plus tard, dans notre commune, par le Sou des Ecoles. Elle est chargée de gérer les fonds mis à disposition de l'école par la mairie, entre autre l'achat des prix distribués aux élèves à la fin de l'année scolaire, etc.

Ces deux organismes sont renouvelés après chaque élection municipale.

Lorsqu'il y avait une seule classe elle regroupait toutes les « divisions » pour des enfants de 5 à 15 ans. Il y avait donc réuni, une classe de section enfantine pour les 5 ans, des classes de primaire comme aujourd'hui pour les 6-11 ans, une classe de fin d'études primaires pour les 11-15 ans. A 11 ans on passait un concours pour entrer en 6ème, à 15 ans c'était le Certificat d'Etude et éventuellement le brevet sportif. Le programme du « certif » comportait une épreuve sportive course à pied, montée à la corde lisse, saut en hauteur. L'entrainement se faisait sous le préau et dans la cour de l'école. Les épreuves se passaient à l'Ecole Supérieure de Saint Vallier. Certains partaient aussi à l'école Primaire Supérieure et Professionnelle à Saint Vallier. La commune de Laveyron participait aux frais de cet établissement et elle élève une vive protestation lorsqu'en **1934** il est question de le supprimer. D'autres entraient très vite dans la vie professionnelle.

Les élèves étaient de « corvée » pour allumer le poêle, balayer la classe, ranger les bureaux, rentrer le bois, etc. Il n'y avait pas de cantine mais les enfants pouvaient amener leur repas.

Souvent les grands apprenaient à lire aux plus petits.

On distribuait des bons points pour bonne note ou bonne conduite, qui donnaient droit à des jouets. Mais certains élèves étaient assez turbulents, lorsque la maîtresse les grondaient, après avoir répondu parfois grossièrement, ils essayaient de partir de la classe. La porte n'étant pas accessible puisque qu'il fallait passer devant la maîtresse, ils passaient par la fenêtre. Quand l'institutrice n'arrivait pas à les rattraper par le fonds des culottes et ainsi les ramener à la raison, ils rentraient seuls chez eux.

« Un jour où Paul avait été particulièrement sot la maîtresse l'avait mis au piquet à la cave. Dans la semaine on avait livré du bois en grosse buches pour le chauffage de l'école, qui avait était descendu et qui attendait d'être refendu pour pouvoir entrer dans les poêles. Paul, après avoir attendu un moment assis sur l'escalier, s'ennuyait. Voyant les buches, la hache, le billot, il se dit qu'il pouvait se distraire. Et le voilà suant et soufflant en train de fendre le bois. En haut la maîtresse entendait bien du bruit mais ne pouvait laisser les autres enfants seuls. A 16h30 elle descend doucement à la cave et voit Paul qui refendait le bois. « Mais Paul, dit-elle, je ne t'avais pas demandé ça, je pensais que tu faisait encore des sottises. Allez viens avec moi ! ». Et avec plein d'étoiles dans les yeux encore aujourd'hui, Paul nous raconte que Madame Duc l'avait emmené chez elle et lui avait offert un chocolat chaud ».

Les instituteurs avaient leur bureau sur une estrade. Ces bureaux n'étaient pas fermés devant. Lorsque pendant la guerre les jupes avaient beaucoup rétrécies, à cause du manque de matières premières nous dit-on aujourd'hui, les grands garçons « lorgnaient » les jambes de la maîtresse. Comme nous dit Lulu « on ne faisait pas de mal ».

Le Père Noël (entre-autre M. Brunet ou M. Artruc) venait déjà à l'école. Avec son costume, sa barbe et ses sabots, il distribuait deux papillotes et une orange à chaque enfant. C'était la fête !

Lorsque les enfants avaient été sages ils avaient droit à une séance de cinéma ! Ils s'entassaient tous dans le hall d'entrée de l'école, une pièce sans fenêtre, et on leur projetait des petits films, dessins animés de l'époque, « Charlot », etc. Souvent le film cassait, il fallait le réparer, ou le projecteur chauffait et alors la séance se terminait prématurément.

Dans les années 30, 40, 50 le début des « grandes vacances » coïncidait avec la fête nationale. Une grande fête était donnée à cette occasion. Un des deux préaux était transformé en scène, les spectateurs étant assis dans la cour.

La scène

Les spectateurs

Sous l'autre préau était installée la buvette, on y retrouvait surtout les papas. Le spectacle était grandiose. D'abord des saynètes jouées par les enfants, un mariage, une consultation de médecins, des chants et des danses, etc.

Le maire Geo Marze, la mariée Henriette Ravit, le marié et les Demoiselles d'Honneur

Visite du médecin

Puis des « tableaux vivants » organisés tous les ans par Mme Desbos (ancienne secrétaire de mairie) avec les grandes filles de l'école et celles de la commune scolarisées ailleurs.

Les grandes filles de la commune

Les grandes filles de la commune

Les habitants qui avaient une belle voix poussaient la chansonnette sans se faire prier, toujours un peu la même d'année en année. Enfin il y avait la distribution des prix. Le premier prix choisissait son cadeau et ainsi de suite. Le dernier nommé n'avait plus le choix. Il y avait déjà la distribution des dictionnaires à ceux qui partaient au collège. Les très bons élèves bénéficiaient d'un livret de caisse d'épargne.

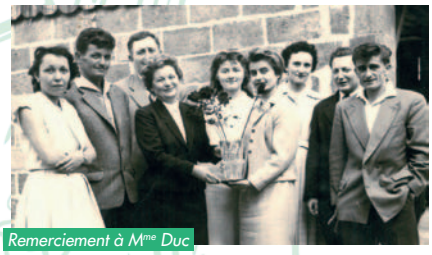

Remerciement à Mme Duc

Remise du prix

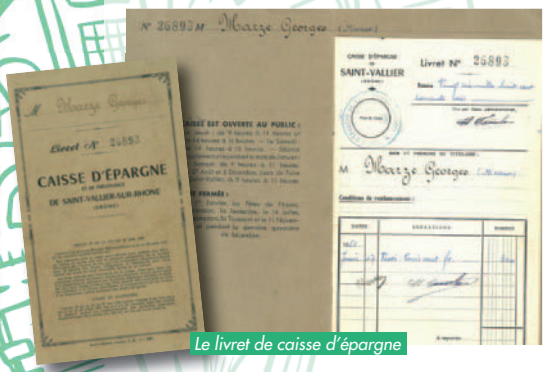

Le livret de caisse d'épargne

Ensuite il y avait parfois un bal populaire.

Les enfants font des voyages, Paris sa Tour Effel et ses musées, Marseille et la mer, la Provence… et pour certains c'était l'unique occasion de sortir de leur commune. Avec l'apparition des projets d'école ces déplacements ont pris une dimension plus pédagogique. Certaines années, certains instituteurs

Devant le moulin d'Alphonse Daudet

Une sortie à skis

ont pu faire bénéficier les enfants de séjours à thèmes, classes verte, de musique, de skis, de découvertes…

Des études, surveillées ou non (le tarif horaire n'était pas le même), sont organisées sur le volontariat des instituteurs et sur la volonté de la mairie qui devait alors accepter de payer ces heures. Elles avaient lieu après la sortie légale de l'école, les enfants ayant ainsi la plupart du temps, terminé leurs devoirs lorsqu'ils rentraient chez eux. Avec des changements d'horaires et de jours de classe, aujourd'hui des activités périscolaires sont proposées aux élèves :

- Temps d'Activités Périscolaires depuis quelques années dont les sujets sont très variés : sports, activités manuelles, jeux…

Temps d'Activités Périscolaires

Temps d'Activités Périscolaires

Temps d'Activités Périscolaires

- Garderie qui permet aux parents de récupérer les enfants en rentrant du travail.

Au fil du temps on peut voir une évolution de l'enseignement.

On passe de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture, du calcul à un enseignement plus général. Après la règle et les porte-plume vient l'informatique. Plus de dictée éliminatoire mais une grande tolérance pour les fautes d'orthographe. L'éveil musical demande l'intervention d'une école de professionnels (ADIM, CMR…). L'initiation à la nage, après avoir été optionnelle, devient obligatoire, et les frais sont pris en charge par le Sou des Ecoles et par la mairie puis par la Communauté de Communes. Tout doit être fait à l'école, plus de devoir à la maison (enfin presque). Les parents deviennent très présents dans le fonctionnement de l'école.

Les textes en « italique » sont les termes ou les phrases exactes figurant dans les registres de délibérations du Conseil Municipal en notre possession, soit de 1835 à nos jours. Nous remercions tous ceux qui par leurs témoignages, le prêt de photos, nous ont permis de raconter « l'Histoire », en particulier : deux anciens enseignants, Madame Roure et Monsieur Gachet, des anciens élèves, Paul et Henriette Ravit, Georges Marze, Lucien Jourdan, Marie-Josèphe Pochon, Marie-Louise Faure et tous les autres qui, au coin d'une rue ou d'un couloir, nous ont donné de précieux renseignements.